

La 2^{ème} réunion des négociations NAO 2025 s'est tenue ce mercredi 18 décembre. Un tour de table a été effectué afin que les organisations syndicales puissent exposer les différentes propositions de leurs cahiers revendicatifs. Les premiers échanges ont eu lieu avec la Direction Générale.

À cette occasion, **SUD Rail constate que les autres organisations syndicales ont repris à leur compte la plupart des revendications inscrites au sein de notre préavis de grève porté depuis cet été**, notamment :

L'intégration du montant des réductions & cartes Avantages SNCF au sein des C.A. des agents, la révision des différents paliers d'intéressement, la revalorisation de la « prime BP » à hauteur de 30€, ...

M. Bergamo a commencé à définir les contours des mesures que comptent mettre en œuvre la Direction Générale. À ce stade des négociations à l'issue de la 2^{ème} réunion, la Direction envisage :

- **Achèvement du plan de rattrapage du salaire de base** (échelon le plus bas au seuil du SMIC et conservation des écarts de rémunération entre les différents échelons du personnel commercial) : soit **+3,26% d'augmentation totale des salaires des vendeurs ambulants, commerciaux** (junior, major, senior, expert), **et chefs de bord I**.
- **Pour toutes les autres catégories de personnel, une augmentation générale des salaires à hauteur de +1,3% au minimum** (ce qui correspond à l'évolution de l'inflation de décembre 2023 à novembre 2024).
- La Direction envisagerait une enveloppe permettant de valider des augmentations individuelles au sein du personnel cadre. (*Le montant n'est pas défini à ce stade de la négociation.*)
- Amélioration du dispositif « Forfait Mobilités Durables » (*à préciser*)
- **Négociation d'un accord sur la création d'un statut « Hôte BP »**, valable pour un an dans un premier temps. Cet accord permettra notamment aux agents qui le souhaitent d'effectuer 100% de leur temps de travail sur du service Business Première.
- Augmentation des titres repas (*montant à définir*)

D'autres sujets ont été évoqués au cours de cette deuxième réunion : la possibilité de créer une indemnité pour prendre en charge l'achat d'une valise directement par l'agent, prendre en compte la situation de la femme enceinte dans l'entreprise vis-à-vis de l'incompatibilité travail/grossesse.

À ce stade des négociations, SUD Rail a d'ores et déjà fait comprendre à la Direction Générale que le compte n'y est pas !

Contrat-entreprise « Frais de Santé » de Newrest Wagons-Lits :

Malgré l'absence de rapport financier sur la gestion économique de notre actuelle mutuelle d'entreprise faite au sein du CSE Central (cela devrait être prochainement présenté), des informations sont d'ores et déjà communiquées :

- Aucun changement dans la structure de cotisations de notre mutuelle santé. Les prix n'augmenteront pas ;
- Garanties et prises en charge des remboursements inchangées ;

Vos représentants SUD Rail.